

Marche à suivre

- 1) Vous vous préinscrivez via le site internet ou à info@lesjardinsdenyon.ch . Ou alors vous nous retournez notre carte réponse. Vous souscrivez à un abonnement de panier pour une année avec adhésion à l'Association Les Jardins de Nyon.
- 2) Vous recevez à la maison cette « Marche à suivre » avec une facture correspondant à votre choix de paiement. L'abonnement se porte sur une année entière, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre. L'engagement est pour toute l'année, vous avez le choix de régler la facture en 1, 2 ou 4 fois par avance. Pour celles et ceux qui paieront en une seule fois, un petit cadeau de remerciement vous sera offert avec le premier panier (valable pour l'abonnement 2016).
- 3) Vous payez.
- 4) Vous venez chercher, muni d'un sac, panier, carton..., votre panier les jeudis, entre 17h et 20h à notre local (dans la cour de la rue Saint-Jean 1) aux dates de distribution publié sur le site lesjardinsdenyon.ch, soit 33 fois par année.

Le point fort de notre association c'est la convivialité et la rencontre avec les producteurs locaux!

En effet, ils sont présents durant la distribution. C'est aussi l'occasion d'échange et de convivialité en faisant votre marché.

Concrètement, les produits seront présentés dans des caquettes posées sur une table et vous constituez vous-même votre panier, selon les quantités prévues et indiquées. Si l'un des produits du panier ne devrait pas vous convenir, une table dite d'échange permet de l'échanger contre un autre déposé par quelqu'un d'autre.

Son assortiment tient compte des saisons et les producteurs prennent bien soin de le diversifier au maximum. Nous prévoyons d'annoncer sur notre site web le contenu du panier de la semaine, quelques jours avant la distribution.

Durant la distribution, un petit stand propose des fruits et légumes différents de ceux du panier, ainsi que quelques produits frais et transformés tels que oeufs, lentilles, confitures, huiles, jus de pommes, etc. pour compléter au besoin, votre panier.

En cas d'impossibilité de retirer votre panier (vacances, maladie, empêchement de dernière minute) vous pouvez demander un ami/voisin/parents/... de venir chercher le panier à votre place. Si possible, annoncez-nous par mail le nom de la personne au préalable. Les paniers non retirés seront offerts à une organisation caritative.

Il est aussi possible de devenir membre sans bénéficier des paniers. Les cotisations doivent permettre de couvrir les frais administratifs et d'organisation de la distribution des paniers.

Pour plus d'informations, visitez notre rubrique "Foire aux questions" sur le site web www.lesjardinsdenyon.ch. Nous vous invitons à également joindre notre page facebook.